



COMPTE-RENDU DU BUREAU SYNDICAL DU SDEC ÉNERGIE DU 14 SEPTEMBRE 2018 A 9H30

*Etabli en application des articles L. 5211-1 et L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales
et de l'article 30 du règlement intérieur*

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 14 septembre à 9h30, le bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 7 septembre 2018, s'est réuni à Caen, dans les locaux du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

Etaient présents : MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Mireille DUFOUR, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Rémi BOUGAULT, Abderrahman BOUJRAD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE et Gérard POULAIN membres du Bureau Syndical.

Etaient excusés : M. Claude CHESNEL, Vice-Président, MM. Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Jacques ROYER, Jacques TALBOT et Mme Claude GLASSON, membres du Bureau Syndical.

Pouvoirs : M. Claude CHESNEL à M. Jacques LELANDAIS, M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, M. Christian GABRIEL à M. Joël BELLANGER et M. Jean-Luc GUILLOUARD à Mme Jacqueline ANDRE.

Monsieur le Président constatant le quorum, la séance est ouverte.

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON.

L'ordre du jour est conforme à la convocation.

COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

- Approbation du procès-verbal du 8 juin 2018
- Compte-rendu des délégations
- Marchés Publics
- Retrait/Adhésion et Transferts de compétences
- Actualités
- Échéancier – 2ND semestre 2018

TRAVAUX DES COMMISSIONS

ENERGIE

- Compte-rendu des décisions du Président, en vertu de la délégation du Comité Syndical
- Compétence « Energies Renouvelables »
- Subventions – Festival « Condé ... VERT Demain »

ADMINISTRATION-FINANCES

- Reversement de la TCCFE – Condé-en-Normandie
- Décision Modificative n° 1
- Financements par fonds de concours
- Subventions
- RIFSEEP
- Analyse des emplois et compétences

CONCESSION ELECTRICITE

- Contrat de concession d'électricité
- Bilan de contrôle 2017 sur les données 2016 – ENEDIS-EDF
- Protocole B - Actualisation du prix des terres non constructibles

TRAVAUX

- Avenant à la convention liant le SDEC ÉNERGIE et LIVAROT-PAYS-D'AUGE
- Programmes de travaux 2018
- Programmes de travaux 2019
- Délégations Temporaires de Maîtrise d'Ouvrage

SOLIDARITE

- Soutiens financiers à la rénovation énergétique
- Aides aux familles pour impayés de gaz propane

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Aides au développement du réseau électrique

DOSSIER

- Petit cycle de l'eau

Le Bureau Syndical adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 8 juin 2018.

Le Président rend compte des délégations qu'il a reçues et notamment des dépenses effectuées depuis le dernier Bureau Syndical du 8 juin 2018.

2018-06/BS/DB-01

Accord-cadre gaz naturel « 2016 » - 2ème marché subséquent

Vu, la consultation, lancée en juin 2016, portant sur la fourniture et l'acheminement de gaz naturel alimentant les PCE des membres du groupement, selon la procédure de l'accord-cadre de fournitures et services avec plusieurs opérateurs, sans minimum ni maximum, conformément aux articles 25, 67, 68 et 78 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu, la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 2 septembre 2016, d'attribuer l'accord-cadre aux cinq sociétés suivantes : ANTARGAZ, EDF, ENGIE, GAZ DE BORDEAUX et TOTAL ENERGIE GAZ, pour une durée initiale de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2017, soit jusqu'au 31 décembre 2018

Vu, la décision du Bureau Syndical de renouveler cet accord-cadre pour une nouvelle année, soit jusqu'au 31 décembre 2019.

Une consultation de l'ensemble des titulaires a été lancée le 2 juillet 2018 pour l'attribution du deuxième marché subséquent

Conformément aux CCATP de l'accord cadre et au règlement de consultation du marché subséquent, l'évaluation des offres a été effectuée à partir des critères suivants :

- Prix : 80 %,
- Valeur technique : 20 %.

Après analyse des offres reçues, la Commission d'Appels d'Offres du 6 juillet 2018 a décidé d'attribuer le 2^{ème} marché subséquent à EDF.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la décision de la Commission d'Appels d'Offres,
- **AUTORISE** le président à signer ce 2^{ème} marché subséquent ainsi que toutes les pièces, documents et actes s'y rattachant, et à procéder à son exécution.

2018-06/BS/DB-02

Après analyse des offres et conformément aux critères d'attribution, la Commission d'appel d'offres du 14 septembre 2018 a décidé d'attribuer les lots suivants comme suit :

	Lot	Attributaire
1	PDL de bâtiments et de bornes de recharge raccordés en basse tension avec une puissance ≤ 36 kVa (C5)	DIRECT ENERGIE
2	PDL d'installations d'éclairage public ou signalisation lumineuse ≤ 36 kVa	DIRECT ENERGIE
3	PDL raccordés en basse tension avec une puissance > 36 kVa (C4) ou en moyenne tension à courbe de charge profilée (C3)	DIRECT ENERGIE
4	PDL raccordés en moyenne tension à courbe de charge mesurée (C2)	DIRECT ENERGIE
5	PDL de bâtiments dans le périmètre d'une régie d'électricité	Aucune offre reçue

Aucune offre n'ayant été reçue pour le lot n°5, la Commission d'appel d'offres a décidé de relancer une nouvelle consultation, en sollicitant le titulaire de ce lot.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la décision de la Commission d'Appels d'Offres,
- **AUTORISE** le président à signer les lots 1, 2, 3 et 4 de ce 2^{ème} marché subséquent bis ainsi que toutes les pièces, documents et actes s'y rattachant, et à procéder à son exécution.

2018-06/BS/DB-03

Supervision IRVE

Le marché porte sur l'exploitation du service public de recharge MobiSDEC, composé de 224 infrastructures de recharge. Les prestations à effectuer comprennent notamment :

- la réversibilité du service MobiSDEC à partir du titulaire en place ;
- la supervision du service ;
- l'exploitation du service ;
- la maintenance des bornes de recharge.

Après analyse des offres et conformément aux critères d'attribution, la Commission d'Appel d'Offres du 14 septembre 2018 a décidé d'attribuer le marché à SODETREL, en groupement avec CITELUM.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** des décisions de la Commission d'Appels d'Offres,
- **AUTORISE** le président à signer ce marché ainsi que toutes les pièces, documents et actes s'y rattachant, y compris ses reconductions, tout éventuel futur avenant représentant moins de 5% du marché initial, et les éventuelles futures demandes de sous-traitance, et à procéder à son exécution.

2018-06/BS/DB-04

Groupement de commandes 2018 – Traitement des poteaux bois électriques déposés

Depuis le 1^{er} mars 2011, les poteaux sont stockés par les entreprises de travaux sur des sites de stockage temporaire identifiés répartis sur le territoire du Calvados, et traités régulièrement dans le cadre d'un marché public.

Le SDEM 50 souhaite s'associer à cette démarche dans le cadre du renouvellement de ses marchés travaux à venir, avec des lieux de stockage temporaire situés dans le département de la Manche.

Une consultation a ainsi été lancée pour conclure un marché de 12 mois, renouvelable trois fois maximum, selon les modalités de l'article 16 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, prévoyant :

- la collecte des poteaux bois déposés sur les sites de stockage provisoire des entreprises intervenant pour le compte des deux syndicats, et leur transport jusqu'au(x) lieu(x) de traitement ;
- le traitement (valorisation ou élimination) des poteaux bois dans une installation agréée ; y compris les étapes de préparation préalables.

L'offre présentée a été appréciée sur la base d'un règlement de consultation et en fonction des critères pondérés suivants :

- Valeur qualitative : 20 points, pondérés à 40 %
- Proposition financière : 20 points, pondérés à 60 %

Sur la base de l'analyse des offres exposée au Bureau Syndical, et dont le rapport est joint en annexe, le Président propose de retenir en fonction des critères ci-dessus, l'offre de la société SRB (O7) pour un montant de 147 € HT par tonne de poteaux bois traités soit 1 € HT à la tonne de moins que le marché actuel.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer le marché de services 2018 relatif au traitement des poteaux bois électriques déposés à la société SRB (Ardèche).
- **AUTORISE** le Président à signer le marché ainsi que toutes les pièces, documents et actes s'y rattachant, y compris ses reconductions et tout éventuel avenant représentant moins de 5% de la valeur du marché initial, et à procéder à son exécution.

2018-06/BS/DB-05

Avenants aux marchés de travaux et maintenance de l'éclairage public, de la signalisation lumineuse et des bornes de recharge pour véhicules électriques (6 lots)

Durant la phase de déploiement de ses bornes, le SDEC ÉNERGIE a décidé de confier d'une part, l'exploitation et la supervision du service à la société ORANGE et, d'autre part, la maintenance technique de ces bornes aux entreprises en charge de la maintenance et de l'exploitation des réseaux d'éclairage public et de signalisation lumineuse (6 marchés distincts).

A partir du 1er janvier 2019, la supervision, l'exploitation du service et la maintenance des bornes, feront l'objet d'un marché spécifique.

L'objet des avenants, pour les lots 1 à 6 concernés, est donc le retrait, à compter du 1er janvier 2019, des prestations relatives aux bornes de recharge pour véhicules électriques du marché « Travaux et maintenance de l'éclairage public, de la signalisation lumineuse et des bornes de recharge ».

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter les six avenants aux marchés de travaux et maintenance de l'éclairage public, de la signalisation lumineuse et des bornes de recharge pour véhicules électriques ;
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer les avenants proposés ainsi que tout acte s'y rapportant.

2018-06/BS/DB-06

Transferts de compétences - Colombiers-sur-Seulles, Aure-sur-Mer, Val-d'Arry et Souleuvre-en-Bocage (Eclairage Public) Le Molay Littry (Signalisation Lumineuse), Cormolain, Cuverville et Pré-Bocage Intercom (Energies Renouvelables), Vire-Normandie (Contribution à la Transition Energétique)

Conformément aux dispositions de l'article 5.2 des statuts du SDEC ÉNERGIE, applicables au 1^{er} janvier 2017, le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur les demandes de transferts de compétences suivantes :

Collectivité	Date de la délibération	Compétence	Option/Projet
Colombiers-sur-Seulles	24 mai 2018	Eclairage Public	-
Aure-sur-Mer	29 mai 2018		2 visites au sol
Val d'Arry	11 juin 2018		-
Souleuvre-en-Bocage	5 juillet 2018		100% lumière
Le Molay Littry	15 juin 2018	Signalisation Lumineuse	Télesurveillance
Cormolain	16 mars 2018	Energies Renouvelables	Mise en place d'une toiture photovoltaïque sur la salle des fêtes
CC Pré-Bocage Intercom	4 juillet 2018		Exploitation d'une installation photovoltaïque sur le bâtiment Prébo'Cap
Cuverville	9 juillet 2018		Mise en place d'une toiture photovoltaïque sur 3 toits de l'école élémentaire « Pierre Mendès France »
Vire-Normandie	4 juillet 2018	Contribution à la Transition Energétique	-

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le transfert de ces compétences à la carte, visées aux articles 3.2, 3.4, 3.5 et 3.8 des statuts du SDEC ÉNERGIE ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout acte s'y rapportant.

Le Président présente les différents sujets d'actualité (Commissions Locales d'Énergie, Renouvellement de la certification, village de la Mobilité Durable, Inauguration des bornes de recharges rapides, démonstrateur, Ordre du jour du CS du 20 septembre 2018) ainsi que les échéances de la fin d'année 2018 et les prévisions pour le 1^{er} semestre 2019.

2018-06/BS/DB-07

Commune de Cormolain : Transfert de la compétence « Energies renouvelables », pour un projet de production d'électricité photovoltaïque sur la toiture de la salle des fêtes

Par délibération en date du 16 mars 2018, la commune de Cormolain a émis le souhait de transférer au SDEC ÉNERGIE sa compétence « Energies renouvelables » pour un projet de production d'électricité photovoltaïque sur la toiture de sa salle des fêtes.

Le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur cette demande de transfert de compétence et sur le plan de financement suivant, qui sera ensuite soumis à l'approbation de la collectivité :

	DEPENSES HT		RECETTES	
INVESTISSEMENT				
	CREATION D'UNE INSTALLATION PV DE 9 kWc	33 285,00 €	AIDES REGIONALES SDEC ÉNERGIE	25 067,00 € 8 218,00 €
FONCTIONNEMENT				
	CHARGES D'EXPLOITATION SUR 20 ANS	13 752,00 €	VENTE ELECTRICITE FORFAIT MAINTENANCE	9 252,00 € 4 500,00 €
TOTAL		47 037,00 €		47 037,00 €

Solde du produit de la vente d'électricité sur 20 ans	8 216,00 €
SDEC ÉNERGIE : RESULTAT CUMULE SUR 20 ANS	6 608,00 €
CORMOLAIN : CONTRIBUTION SUR 20 ANS	2 892,00 €

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le transfert de la compétence « Energies renouvelables », visé à l'article 3.8 des statuts du SDEC ÉNERGIE ;
- **DECIDE** de mettre en œuvre ce transfert de compétence, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques et de tous les contrats qui y sont attachés ;
- **ACCEPTE** de construire une unité de production d'électricité photovoltaïque installée sur la toiture de la salle des fêtes de Cormolain et de l'exploiter selon des conditions techniques, administratives et financières attachées à cette compétence ;
- **ACCEPTE** le financement proposé pour ce projet, tel que présenté ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre ces décisions et à signer tout acte s'y rapportant.

2018-06/BS/DB-08

Commune de Cuverville : Transfert de la compétence « Energies renouvelables », pour un projet de production d'électricité photovoltaïque sur les trois toits de l'école élémentaire « Pierre Mendès France »

Par délibération en date du 9 juillet 2018, la commune de Cuverville a émis le souhait de transférer au SDEC ÉNERGIE sa compétence « Energies renouvelables » pour un projet de production d'électricité photovoltaïque sur la toiture de l'école élémentaire « Pierre Mendès France ».

Le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur cette demande de transfert de compétence et sur le plan de financement suivant, qui sera ensuite soumis à l'approbation de la collectivité :

	DEPENSES HT		RECETTES	
INVESTISSEMENT				
	CREATION D'UNE INSTALLATION PV DE 34 kWc	78 680 €	AIDES REGIONALES	29 214 €
			SDEC ÉNERGIE	49 466 €
FONCTIONNEMENT				
	CHARGES D'EXPLOITATION SUR 20 ANS	35 965 €	VENTE ELECTRICITE	18 965 €
			FORFAIT MAINTENANCE	17 000 €
TOTAL		114 645 €		114 645 €

Solde du produit de la vente d'électricité sur 20 ans	6 867,00 €
SDEC ÉNERGIE : RESULTAT CUMULE SUR 20 ANS	5 933,50 €
CUVERVILLE : CONTRIBUTION SUR 20 ANS	16 066,50 €

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le transfert de la compétence « Energies renouvelables », visé à l'article 3.8 des statuts du SDEC ÉNERGIE ;
- **DECIDE** de mettre en œuvre ce transfert de compétence, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques et de tous les contrats qui y sont attachés ;
- **ACCEPTE** de construire une unité de production d'électricité photovoltaïque, installée sur la toiture de l'école élémentaire « Pierre Mendès France » et de l'exploiter selon des conditions techniques, administratives et financières attachées à cette compétence ;
- **ACCEPTE** le financement proposé pour ce projet, tel que présenté ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre ces décisions et à signer tout acte s'y rapportant.

2018-06/BS/DB-09

Communauté de communes Pré-Bocage Intercom : Transfert de la compétence « Energies renouvelables », pour un projet de production d'électricité photovoltaïque sur la toiture de l'église

Par délibération en date du 6 juin 2018, la Communauté de communes Pré-Bocage Intercom a émis le souhait de transférer au SDEC ÉNERGIE sa compétence « Energies renouvelables » pour l'exploitation d'une installation photovoltaïque sur le bâtiment Prébo'Cap.

Après étude du projet, le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur cette demande de transfert de compétence en fixant, par convention, le forfait d'exploitation de l'installation à 100€/kWc/an :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES		RECETTES	
	CHARGES D'EXPLOITATION SUR 20 ANS	13 000 €	VENTE ELECTRICITE	0 €
			FORFAIT MAINTENANCE	17 920 €
TOTAL		13 000 €		17 920 €

RESULTAT CUMULE DU PROJET SUR 20 ANS	4 920 €
--------------------------------------	---------

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le transfert de la compétence « Energies renouvelables », visée à l'article 3.8 des statuts du SDEC ÉNERGIE
- **DECIDE** de mettre en œuvre ce transfert de compétence, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques et de tous les contrats qui y sont attachés ;
- **DECIDE** de l'exploitation d'une installation photovoltaïque sur le bâtiment Prébo'Cap de la Communauté de communes Pré-Bocage Intercom ;
- **FIXE** le forfait d'exploitation de la dite installation à 100€/kWc/an ;
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre ces décisions et à signer la convention correspondante ainsi que tout acte s'y rapportant.

2018-06/BS/DB-10

Délégation Temporaire de Maîtrise d'Ouvrage pour le Projet photovoltaïque de la toiture de l'école de musique de la commune déléguée de Vassy - Commune nouvelle de Valdallière

En 2017, la commune nouvelle de Valdallière a transféré sa compétence « Energies Renouvelables » au SDEC ÉNERGIE pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur l'école de musique de la commune déléguée de Vassy.

Ce projet s'inscrit dans une réhabilitation globale du bâtiment, sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité.

Aussi, pour faciliter la réalisation de ces deux projets (réhabilitation du bâtiment et construction de la centrale de production d'électricité photovoltaïque), la commune souhaite être le maître d'ouvrage unique de l'ensemble de l'opération.

Dans ces conditions, le Président propose au Bureau Syndical de conclure, avec la commune de Valdallière, une convention de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage du SDEC ÉNERGIE, pour lui permettre de coordonner la réalisation des deux projets, d'en préciser les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage et d'en fixer le terme.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage du SDEC ÉNERGIE au bénéfice de la commune de Valdallière pour l'étude, la fourniture et la pose des panneaux photovoltaïques installés sur la toiture de l'école de musique de la commune déléguée de Vassy ;
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer la convention correspondante, ainsi que tout acte s'y rapportant.

2018-06/BS/DB-11

Subventions – Condé-en-Normandie - Festival « Condé ... VERT Demain »

La commune nouvelle de Condé-en-Normandie a sollicité le soutien financier du syndicat pour l'organisation de l'événement « Condé ... VERT demain »

Compte-tenu de l'objet de cet évènement, en lien avec les activités et la dynamique du SDEC ÉNERGIE, le Président propose au Bureau Syndical d'attribuer une aide d'un montant de 1 000 € à la commune nouvelle de Condé-en-Normandie, pour l'organisation de ce temps fort.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accorder une subvention de 1 000 € à la commune de Condé-en-Normandie, pour l'organisation de sa manifestation « Condé ... VERT Demain » ;
- **DIT** que cette aide sera imputée à l'article 65738 du budget principal ;
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.

2018-06/BS/DB-12

Subventions - Amicale du personnel - APSEC - Avenant n°2 à la convention initiale d'objectifs et de moyens

L'APSEC a sollicité le SDEC ÉNERGIE afin de prendre en compte, dans le calcul du montant de sa subvention annuelle, les salaires des agents mis à disposition par le Centre de Gestion ; ces derniers bénéficiant des mêmes prestations de l'APSEC que les autres agents du syndicat.

Dans ces conditions, le Président propose :

- l'élargissement de l'assiette de calcul aux contractuels, en intégrant l'article 6218,
- l'adoption d'un avenant n°2, à la convention d'objectifs et de moyens portant le taux de la subvention de 2.8 % à 2.1 %, afin de conserver le montant de l'enveloppe votée pour 2018, soit 40 000 €. Sur cette base, la subvention s'élèverait à 39 480 €.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **VALIDE**, par avenant n°2, la modification de l'article 3 « Engagements du SDEC ÉNERGIE » de la convention d'objectifs et de moyens, portant le taux de la subvention de 2.80% à 2.10%, sur la base d'un élargissement de l'assiette d'éligibilité en prenant en compte l'article 6218 en sus des articles 64111 et 64131 ;
- **CHARGE** le Président de l'exécution de la présente décision et l'autorise à signer tout acte s'y rapportant.

2018-06/BS/DB-13

Subventions - Electriciens Sans Frontières

Electricien sans frontière, travaillant avec l'association Action Solidarité Madagascar sur deux projets de développement pour la production et la consommation de l'électricité en autonomie par l'installation de panneaux photovoltaïques (dispensaire pour le soin des habitants et école ménagère pour les filles), a sollicité le SDEC ÉNERGIE, le 7 août 2018, pour l'attribution d'une subvention.

Considérant la nature du projet, en cohérence avec les missions du SDEC ÉNERGIE, le Président propose au Bureau Syndical l'attribution d'une subvention de 5 000 €, versée directement à Electriciens sans frontières.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accorder une aide financière de 5 000 € à Electriciens sans frontières ;
- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 6574 du budget principal ;
- **CHARGE** le Président de l'exécution de la présente décision et l'autorise à signer tout acte s'y rapportant.

2018-06/BS/DB-14

Demande de remboursement de la somme débitée lors de la commande de badge MobiSDEC

Monsieur Pierre JEANNEQUIN ayant commis une erreur de manipulation en commandant 13 badges MobiSDEC, pour un montant de 260€ débité sur son compte bancaire, a demandé, par courrier, en date du 31 août 2018, le remboursement de l'intégralité du montant débité.

Le Président soumet cette proposition de remboursement au Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accorder le remboursement de la somme débitée, s'élevant à 260 € ;
- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 678 du budget annexe « Mobilité Durable » ;
- **CHARGE** le Président de l'exécution de la présente décision et l'autorise à signer tout acte s'y rapportant.

2018-06/BS/DB-15

Mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) au SDEC ÉNERGIE

Considérant qu'il y a lieu d'appliquer le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Le Président propose à l'assemblée délibérante d'instaurer le RIFSEEP, à compter du 1^{er} janvier 2019, et d'en déterminer les critères d'attribution.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** de mettre en place à compter de 1^{er} janvier 2019 le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) pour les agents fonctionnaires (titulaires et stagiaires) et pour les agents contractuels de droit public quel que soit leur durée de temps de travail,
- **DECIDE** d'instaurer, pour la filière administrative et ce à compter du 1^{er} janvier 2019 :
 - o L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) dans les conditions indiquées ci-dessus ;
 - o Le complément indemnitaire annuel (CIA) dans les conditions indiquées ci-dessus ;
- **DECIDE** d'ajourner pour la filière technique l'instauration de l'IFSE et le CIA ;
- **DECIDE** de prévoir et d'inscrire chaque année les crédits correspondant au budget principal primitif au chapitre 012 ;
- **AUTORISE** le Président à fixer, par arrêté individuel, le montant de l'IFSE et le montant du CIA pour chaque agent concerné ;
- **CHARGE** le Président de procéder à toutes les formalités afférentes.

2018-06/BS/DB-16

Dépassement du seuil des 49 salariés

Dans le cadre de son Rapport d'Orientations Budgétaires 2018, le SDEC ÉNERGIE a engagé une analyse prospective de l'évolution de son activité et de ses emplois. Les conclusions de ce travail prospectif confirment les enjeux suivants pour le syndicat :

- Les activités historiques relatives aux travaux sur réseaux restent le cœur de métier du syndicat. A ce titre, le nouveau contrat de concession d'une durée de 30 ans renforce notamment l'assiette de sa maîtrise d'ouvrage ;

- A la demande des collectivités membres, de nouvelles activités se développent concomitamment à l'exercice de nos compétences historiques, comme, par exemple, de nouveaux services d'éclairage public ;
- Depuis 2017, les statuts du syndicat se sont enrichis de 3 nouvelles compétences, directement liées à la Transition Énergétique ; compétences dont l'activité se développe progressivement.

La question en termes de gestion des ressources humaines est celle du dépassement du seuil des 49 agents déclarés au 1er janvier de l'année. Ce seuil sera franchi, au SDEC ÉNERGIE, au 1er janvier 2020 par la sécurisation du parcours professionnel de contractuels.

Considérant les conclusions favorables de la prospective de l'activité et des emplois, le Président propose au Bureau Syndical d'engager la mise en place du processus permettant le passage des 49 agents.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, par 21 voix POUR et 1 ABSTENTION :

- **ACTE** un effectif déclaré au Centre de Gestion supérieur à 49 agents à compter du 1er janvier 2020 ;
- **DECIDE** d'engager le processus d'instauration des instances représentatives du personnel dès 2019 pour une installation effective en 2020 ;
- **CHARGE** le Président de l'exécution de la présente décision et l'autorise à signer tout acte s'y rapportant.

2018-06/BS/DB-17

Avenant N°1 à la convention de partenariat pour la qualité de distribution d'électricité et l'efficacité énergétique sur la commune de Livarot-Pays d'Auge

Par convention signée le 22 septembre 2017, la commune nouvelle de Livarot-Pays d'Auge et le SDEC ÉNERGIE ont acté, jusqu'en 2021, de la perception par le syndicat, de la totalité de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité - TCCFE.

En 2019, Livarot-Pays d'Auge souhaite engager des travaux importants de voirie, impliquant quatre projets d'effacement de réseaux.

Afin de pouvoir répondre à cette demande, le Président propose au Bureau Syndical, la signature d'un premier avenant à la convention initiale, expirant le 31 décembre 2021, afin de la prolonger de 2 ans supplémentaires, soit jusqu'en 2023

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter l'avenant n°1 à la convention de partenariat pour la qualité de distribution d'électricité et l'efficacité énergétique sur la commune de Livarot-Pays d'Auge ;
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer l'avenant proposé ainsi que tout acte s'y rapportant

2018-06/BS/DB-18

Programme d'effacement coordonné des réseaux – 4ème tranche 2018

Le Président propose au Bureau Syndical une quatrième tranche de travaux 2018, pour l'effacement coordonné des réseaux, concernant 3 projets, pour un montant de 329 089,00 € TTC.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter la quatrième tranche de travaux 2018, pour l'effacement coordonné des réseaux proposée ;
- **DIT** que les dépenses seront imputées aux articles 2315, 2317 et 4581 du budget principal ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

2018-06/BS/DB-19

Programme d'extension du réseau public d'électricité – 5ème tranche 2018

Le Président propose au Bureau Syndical une cinquième tranche de travaux 2018, pour l'extension du réseau public d'électricité concernant 11 projets, pour un montant de 453 132,56 € TTC.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter la cinquième tranche de travaux 2018, pour l'extension du réseau public d'électricité proposée ;
- **DIT** que les dépenses seront imputées à l'article 2315 du budget principal ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

2018-06/BS/DB-20

Programme de renforcement du réseau public d'Electricité – 5ème tranche 2018

Le Président propose au Bureau Syndical une cinquième tranche de travaux 2018, pour le renforcement du réseau public d'électricité concernant 18 projets, pour un montant de 1 062 843,99 € TTC.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter la cinquième tranche de travaux 2018, pour le renforcement du réseau public d'électricité proposée ;
- **DIT** que les dépenses seront imputées à l'article 2315 du budget principal ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

2018-06/BS/DB-21

Programme de sécurisation du réseau public d'électricité – 6ème tranche 2018

Le Président propose au Bureau Syndical une sixième tranche de travaux 2018, pour la sécurisation du réseau public d'électricité concernant un projet sur la commune de Bonnebosq, pour un montant de 18 059,51 € TTC :

PROJET	ORIGINE	SOLUTION	USAGERS CONCERNES PAR LES TRAVAUX	LINEAIRE FILS NUS	ESTIMATIONS TTC
BT LIEU FOSSEY	SDEC DIAGNOSTIC ELEC.	Pose en souterrain de 135 ml de câble basse tension 3x150 ² + 70 ² . Dépose de 290 ml de réseau aérien.	1	290	18 059,51 €

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter la sixième tranche de travaux 2018, pour la sécurisation du réseau public d'électricité proposée ;
- **DIT** que les dépenses seront imputées à l'article 2315 du budget principal ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

2018-06/BS/DB-22

Programme d'effacement coordonné des réseaux – 1ère tranche 2019

Compte-tenu du nombre de dossiers susceptibles d'être programmés en 2019 pour l'effacement coordonné des réseaux et du montant des investissements correspondants (15 M€), supérieur au budget 2019 pour ces travaux, le Président propose au Bureau Syndical de retenir en 1^{ère} tranche 2019 : 10 694 769€ pour 66 projets, basée sur les priorités suivantes :

1. Projets délibérés en 2018 et reportés à la demande du syndicat en 2019,
2. Renforcements,
3. Projets faisant état d'une coordination pour les 1^{er} et 2^{ème} trimestres avec ou sans fils nus,
4. Demandes du 1^{er} trimestre.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter la première tranche de travaux 2019, pour l'effacement coordonné des réseaux proposée ;
- **DIT** que les dépenses seront imputées aux articles 2315, 2317 et 4581 du budget principal ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

2018-06/BS/DB-23

Programme de sécurisation du réseau public d'électricité – 1ère tranche 2019

Le Président propose au Bureau Syndical une première tranche de travaux 2019, pour la sécurisation du réseau public d'électricité concernant 101 projets, pour un montant de 2 148 466,40 € TTC.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter la première tranche de travaux 2019, pour la sécurisation du réseau public d'électricité proposée ;
- **DIT** que les dépenses seront imputées à l'article 2315 du budget principal ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

2018-06/BS/DB-24 - 2018-06/BS/DB-25 - 2018-06/BS/DB-26 - 2018-06/BS/DB-27

Conventions de délégations temporaires de la maîtrise d'ouvrage

Le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur les conventions de Délégations Temporaires de Maîtrise d'Ouvrage suivantes :

- o **Travaux réalisés par le SDEC ÉNERGIE sous mandat de la collectivité.**

Commune	Cat.	Désignation de l'effacement coordonné des réseaux concernés	Réseau concerné par la DTMO	Coût global de l'opération TTC	Coût TTC du réseau EP	Proportion EP / Coût global du projet
MARTIGNY SUR L'ANTE	C	RD 240	EP	177 340,67 €	8 080,33 €	5%
PONT L'EVEQUE	A	PLACE FOCH	EP	55 885,13 €	4 091,00 €	7%
SAINT GERMAIN DU PERT	C	MAIRIE	EP	120 132,14 €	2 093,48 €	2%

o Travaux réalisés par la collectivité sous mandat du SDEC ÉNERGIE.

Commune	Cat.	Nature du projet	Réseau concerné par la DTMO	Coût global de l'opération TTC	Coût TTC du réseau EP	Proportion EP / Coût global du projet
BENOUVILLE	B1	Quartier du Fond du Pré	EP	1 204 766,20 €	80 038,08 €	6,6%

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical décide d'adopter les conventions proposées et d'autoriser le Président à les signer et à les mettre en œuvre ainsi que tout acte s'y rapportant

2018-06/BS/DB-28

Soutiens financiers à la rénovation énergétique - INHARI – Caen / Les Monts-d'Aunay / Dialan-sur-Chaine

Le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur les trois demandes d'aides suivantes, reçues d'INHARI :

Commune	Travaux de maîtrise de l'énergie éligibles	Gain énergétique estimé après travaux	Montant de l'aide sollicitée	Montant de l'aide proposée	
CAEN	<ul style="list-style-type: none"> Remplacement des menuiseries extérieures avec volets roulants, Isolation des combles, du sous-sol et des pignons des chambres, Remplacement de la chaudière actuelle par une chaudière à condensation HPE, Installation d'une VMC simple flux. 	55 %	2 000 €	1 750€	2 000 € frais de gestion inclus
LES MONTS D'AUNAY (Aunay sur Odon)	<ul style="list-style-type: none"> Isolation des combles, Doublage thermique du pignon, Changement des fenêtres de toit, Pose d'un insert de cheminée. 	50 %	2 000 €	1 750€	2 000 € frais de gestion inclus
DIALAN-SUR-CHAINE (Jurques)	<ul style="list-style-type: none"> Isolation des combles et des rampants, Changement d'une fenêtre d'un pignon, Pose d'un poêle à granulés. 	37 %	2 000 €	1 800€	2 050 € frais de gestion inclus

Au regard de l'urgence sociale de ces demandes, le Président propose aux membres du Bureau Syndical d'attribuer les aides telles que proposées dans le tableau ci-dessus.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'approuver les trois aides proposées ;
- **DIT** que les dépenses seront imputées à l'article 6574 du budget principal ;
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.

2018-06/BS/DB-29

Soutiens financiers à la rénovation énergétique - SOLIHA - Epaney / Saint-Martin-des-Entrées

Le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur les trois demandes d'aides suivantes, reçues de SOLIHA :

Commune	Travaux de maîtrise de l'énergie éligibles	Gain énergétique estimé après travaux	Montant de l'aide sollicitée	Montant de l'aide proposée	
EPANEY	<ul style="list-style-type: none">Isolation des rampantsRemplacement des ouvrants bois simple vitrageInstallation d'une pompe à chaleur air/air	38,5 %	2 000 €	1 650€	1 900 € frais de gestion inclus
SAINT-MARTIN-DES-ENTREES	<ul style="list-style-type: none">Remplacement des convecteurs vétustes par des radiateurs à inertie et des menuiseriesInstallation d'une VMC	26 %	2 000 €	2 000€	2 250 € frais de gestion inclus

Au regard de l'urgence sociale de ces demandes, le Président propose aux membres du Bureau Syndical d'attribuer les aides telles que proposées dans le tableau ci-dessus.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'approuver les deux aides proposées ;
- **DIT** que les dépenses seront imputées à l'article 6574 du budget principal ;
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.

2018-06/BS/DB-30

Aides aux familles pour impayé de gaz propane

Le Président propose au Bureau Syndical d'attribuer une aide d'un montant de 500 €, versée au CCAS de Ver-sur-Mer, pour un impayé de gaz propane, pour une famille en difficulté, résidant sur la commune.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'approuver une aide de 500 € au bénéfice de cette famille résidant sur la commune de Ver-sur-Mer ;
- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 6574 ;
- **AUTORISE** le Président à conclure la convention de soutien à une famille en difficulté, à la mettre en œuvre et à signer tout acte s'y rapportant.

2018-06/BS/DB-31

Aides au développement du réseau électrique

Le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur les demandes de soutien financier aux extensions du réseau électrique au profit d'activités économiques, d'ouvrages communaux et intercommunaux.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'autoriser les participations et reversements du SDEC ÉNERGIE au profit d'activités économiques et d'ouvrages communaux et intercommunaux et ce, dans les conditions définies par le Comité Syndical du 5 avril 2018 ;
- dit que les dépenses d'investissement correspondantes seront imputées à l'article 2315 du budget principal ;
- charge le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

Le Président présente l'avancée des réflexions sur les compétences « Petit cycle de l'eau ».

Sans autres questions, ni informations à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance à 13h00.

Le Président



Jacques LELANDAIS

Ces délibérations sont consultables, sur demande auprès du service Structures, pendant les horaires d'ouverture du Syndicat.